



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 174 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'au Québec, 4,3 millions de personnes sont assurées par une entreprise privée pour le remboursement de leurs médicaments d'ordonnance. C'est plus de la moitié de la population;

CONSIDÉRANT QUE la personne adhérent à un régime d'assurance privée paie en moyenne 150 % de plus que le prix du médicament;

CONSIDÉRANT QUE tous les pharmaciens paient le même prix au fabricant;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour une prescription peut varier du simple au double selon la pharmacie;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'ordonnance ne sont aucunement plafonnés dans un régime privé tandis qu'ils sont d'environ 8 \$ au public;

CONSIDÉRANT QUE les factures des prescriptions ne sont pas détaillées;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Pour toutes ces raisons, nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et plus spécifiquement au ministre de la Santé et des Services sociaux de plafonner les frais d'ordonnance dans le régime privé, de légiférer afin que les médicaments soient vendus le même prix partout au Québec, tant dans le régime public que dans le régime privé, et que les factures des médicaments soient clairement détaillées, indiquant par le fait même les frais d'ordonnance.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Benoit Charette, Deux-Montagnes

12-06-12
Date de signature de l'extrait